Municipalité de Saint-Colomban

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL

MARDI 08 JUILLET 2008 - 19 H

ORDRE DU JOUR

1.1 Ouverture de la session;

1.2 Adoption de l'ordre du jour.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption des procès-verbaux des sessions tenues en juin 2008;

2.2 Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 1er au 30 juin 2008;

2.3 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement;

2.4 Autorisation de signature - quittance totale et finale ;

2.5 Autorisation - radiation de taxes municipales ;

2.6 Renouvellement de la marge de crédit;

2.7 Modification aux résolutions 339-06-08 et 342-06-08 relatives à l'embauche de journaliers spécialisés;

2.8 Modification au règlement 565-2008 relatif à la division du territoire de la Municipalité de Saint-Colomban en six (6) districts électoraux;

2.9 Adoption du règlement 544-2008 abrogeant et remplaçant le règlement 544a, tel qu'amendé concernant la tarification de l'ensemble des services municipaux;

2.10 Approbation du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 30 juin 2008.

3 - SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de juin 2008;

3.2 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de juin 2008;

3.3 Dérogation mineure – 112 rue de la Réserve;

3.4 Dérogation mineure – 108 rue Stella;

3.5 Dérogation mineure – rue des Bassons;

3.6 Dérogation mineure – rue des Bassons;

3.7 Acceptation finale des travaux du projet domiciliaire du prolongement de la rue de LaSablonnière, protocole d'entente PE-2007-SAB-02;

3.8 Autorisation de signature – protocole d'entente PE-2008-DAL-02 du développement domiciliaire du terrain Boréal, phase 2;

3.9 Exécution de la garantie fournie au soutien du protocole d'entente PE-2006-GRA-01;

3.10 Exécution de la garantie fournie au soutien du protocole d'entente PE-2002-JAR-01;

3.11 Adoption du second projet de règlement 242-92-08 modifiant le règlement de zonage numéro 242, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone AF02-03 à même une partie de la zone H02-02;

3.12 Adoption du second projet de règlement 242-93-08 modifiant le règlement de zonage numéro 242, tel qu'amendé, afin d'y ajouter des dispositions relativement à un centre de santé spa et hébergement;

3.13 Adoption du règlement 581-2008 abrogeant le règlement 581-2007-01 relatif au contrôle intérimaire et gestion de l'urbanisme;

3.14 Adoption du règlement numéro 242-91-08 modifiant le règlement de zonage numéro 242, tel qu'amendé, afin de revoir la grille des usages et normes afin d'augmenter le frontage requis pour les lots ayant front sur certaines routes collectrices;

3.15 Adoption du règlement 592 décrétant le contrôle des fosses septiques;

3.16 Rétrocession du lot 3 923 196 et modification à la résolution 408-09-07 relative à la deuxième acceptation des travaux, municipalisation des rues et libération de la garantie financière du projet domiciliaire Brise d'Automne phase II protocole d'entente PE-2006-DMA-02;

3.17 Octroi du contrat gestion des installations septiques.

4 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.1 Autorisation au Directeur des travaux publics à entreprendre les démarches nécessaires aux appels d'offres pour le traitement des fissures du recouvrement de béton bitumeux (asphalte) sur les artères principales ;

4.2 Demande de remboursement pour les dépenses engagées pour la gestion et l'entretien des ponts ;

4.3 Ajustement de coût balayage de rue ;

4.4 Achat de divers équipement de signalisations ;

5. SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

5.1 Dépôt du rapport des activités 2007 du comité sécurité incendie de la M.R.C. de la Rivière-du-Nord ;

5.2 Adoption du règlement 557-2008 concernant le Service de Sécurité contre les Incendies abrogeant et remplaçant le règlement 557 et ses amendements ;

5.3 Règlement 593 décrétant un emprunt de 265 000$ afin de faire l'acquisition d'un camion pompe-citerne pour le Service de Sécurité Incendie.

6 - SERVICE SPORTS ET LOISIR

6.1 Autorisation au Directeur des sports et des loisirs de procéder à un échange étudiant dans le cadre du programme « Accord de contribution d'aide financière : programme emploi d'été – échanges étudiants avec le YMCA Greater Toronto;

6.2 Entente de service : feux d'artifice;

6.3 Aménagement d'un sentier de la voie public au terrain de soccer du parc Phelan;

6.4 Octroi de contrat d'animation pour la fête médiévale de Saint-Colomban;

6.5 Octroi d'une aide financière dans le cadre du programme Québec-France;

6.6 Travaux d'aménagement d'un stationnement au parc Phelan – terrain de soccer;

6.7 Travaux de préparation du terrain pour accueillir les jeux d'eau – parc Phelan;

6.8 Travaux de dynamitage pour accueillir les jeux d'eau – parc Phelan.;

6.9 Achat d'équipement de soccer.

7 - SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

7.1 Nomination d'un membre sur le comité culturel municipal.

8 - PAROLE AU PUBLIC

8.1 Période de questions.

Toute personne qui désire poser une question devra :

a. s'identifier au préalable;
b. s'adresser au Maire;
c. ne poser que deux (2) questions;
d. s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser ses deux (2) questions, après quoi, le Maire peut mettre fin à cette intervention. Seules les questions de nature publique seront permises.

Le Maire, en tant que président du conseil, maintient l'ordre et le décorum. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une séance du conseil de toute personne qui trouble l'ordre.

9. CLÔTURE DE LA SESSION.